



---

# *Fiche de renseignements*

---

## Rôle de l'ACIA dans la prévention de l'introduction et de la propagation de l'influenza aviaire au Canada

Compte tenu de ses responsabilités en matière de protection de la santé des populations animales du Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments compte parmi les organismes de première ligne qui participent aux efforts canadiens visant à restreindre l'introduction et la propagation de l'influenza aviaire (IA).

L'Agence mène ses activités de prévention en étroite collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, Environnement Canada, Santé Canada, l'Agence de santé publique du Canada, Affaires étrangères Canada, Sécurité publique et Protection civile Canada et d'autres organismes fédéraux, gouvernements provinciaux, associations industrielles et professionnels de la santé animale.

L'ACIA a récemment établi le Comité consultatif sur l'influenza aviaire, composé de membres de l'industrie, du milieu universitaire et du secteur de la santé des animaux, afin tirer parti de leur expérience et expertise en élaboration de politiques, de stratégies et de protocoles pour la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement en cas d'éclosion d'IA.

Les activités de l'ACIA en la matière portent sur cinq domaines : contrôle des importations, surveillance de la volaille et des oiseaux sauvages, biosécurité, stratégies d'intervention en cas de maladie et coopération internationale.

Les activités principales sont les suivantes :

- établir des restrictions à l'importation de la volaille, des produits avicoles et des oiseaux d'autres pays;
- surveiller la volaille et les oiseaux sauvages au Canada;
- favoriser la sensibilisation aux pratiques exemplaires de biosécurité pour la volaille, l'industrie, les voyages internationaux et les importations commerciales, ainsi que l'adoption de ces pratiques;
- élaborer et mettre en oeuvre des plans d'intervention d'urgence en cas de maladies animales exotiques;
- contribuer aux efforts internationaux visant à combattre l'IA dans les pays touchés.

## **Contrôle des importations**

L'ACIA a le pouvoir (en vertu de la *Loi sur la santé des animaux*) d'imposer des restrictions à l'importation d'animaux et de produits d'origine animale de pays où est confirmée la présence d'une maladie déclarable comme l'influenza aviaire. L'Agence interdit l'importation de la volaille, des produits avicoles et des oiseaux des pays qui ne sont pas désignés comme étant exempts de l'influenza hautement pathogène dans le secteur de la volaille commerciale.

L'ACIA travaille avec l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) pour veiller à ce que la volaille, les produits avicoles et les oiseaux des pays touchés n'entrent pas au Canada. Les deux organismes unissent leurs efforts pour améliorer la détection des importations illégales d'oiseaux vivants et pour resserrer les interrogatoires des passagers en provenance de régions touchées par l'IA et au sujet des visites prévues de ces passagers dans des fermes canadiennes.

Le 25 avril 2006, l'ACIA a annoncé des mesures de contrôle plus rigoureuses visant les importations d'oiseaux vivants en provenance de tous les pays autorisés à exporter des oiseaux au Canada afin de limiter davantage les risques d'introduction de l'influenza aviaire au Canada. Les nouvelles mesures comprennent la mise en quarantaine et l'inspection obligatoires par le pays d'exportation et l'importateur canadien. De plus amples renseignements sur les nouvelles mesures se trouvent dans le site web de l'ACIA à l'adresse suivante :

<http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/disemala/avflu/imp/impbiroisf.shtml>

## **Surveillance**

L'ACIA s'est associée avec des laboratoires provinciaux et universitaires pour améliorer la surveillance et la détection précoce de l'influenza aviaire à déclaration obligatoire au Canada et, à cette fin, établir un réseau national de laboratoires d'étude du virus de l'influenza aviaire, en vue de dépistage et de signalement rapides. Le réseau est dirigé par le laboratoire de référence national de l'IA du Centre national des maladies animales exotiques (CNMAE) de Winnipeg et six laboratoires provinciaux et universitaires situés en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Ontario, au Québec et à l'Île-du-Prince-Édouard.

L'ACIA participe à l'Enquête nationale sur les oiseaux sauvages de 2006, qui est une initiative conjointe du Centre canadien coopératif de la santé de la faune, du gouvernement du Canada et des gouvernements provinciaux. Le projet a pour but de permettre de mieux comprendre la présence et les caractéristiques des virus de l'influenza aviaire qui circulent dans les populations d'oiseaux sauvages au Canada. Au moment de la première enquête, menée en 2005, on a échantillonné des oiseaux le long de six voies migratoires dans l'ensemble du pays.

En 2006, l'ACIA, en collaboration avec l'industrie canadienne de la volaille et les provinces, lancera une enquête sur la volaille commerciale afin de mieux comprendre la portée et les caractéristiques de l'IA dans les troupeaux de volailles.

## **Biosécurité**

L'ACIA favorise l'adoption de pratiques exemplaires de biosécurité par l'industrie canadienne de la volaille, y compris un soutien technique. L'Agence travaille actuellement à la création d'un nouveau bureau de la biosécurité, pour définir et renforcer des initiatives de biosécurité portant sur une large gamme de questions telles que les maladies animales exotiques et les espèces envahissantes.

## **Campagne auprès des voyageurs - Sensibilisation du public**

L'ACIA travaille actuellement avec plusieurs partenaires, dont l'AFSC, Transports Canada, les aéroports internationaux et les compagnies aériennes commerciales, pour mener une campagne visant à sensibiliser les voyageurs internationaux à destination ou en provenance du Canada à l'IA et à d'autres maladies. Cette campagne rappelle aux voyageurs canadiens, aux visiteurs et aux importateurs qu'ils ont pour responsabilité de protéger le Canada contre les ravageurs, les virus et les maladies animales exotiques comme l'IA, qu'ils pourraient introduire involontairement au pays par le biais d'aliments, de végétaux, d'animaux et de produits connexes. Une gamme de produits et de mécanismes multimédias ont été élaborés pour transmettre le message aux Canadiens et aux personnes en visite au Canada.

## **Plans d'intervention en cas de maladies animales exotiques (PIMAE)**

L'ACIA, de concert avec les gouvernements provinciaux, met actuellement à jour les accords conjoints de soutien d'urgence en cas de maladies animales exotiques, qui définissent les rôles et les responsabilités de chaque partenaire en cas d'éclosion de maladies. Ces plans s'appuient sur quatre grands principes de la lutte contre les maladies : la détection précoce des troupeaux récemment infectés; l'arrêt de la propagation de la maladie, en limitant les déplacements et en procédant à l'abattage rapide des troupeaux infectés; la limitation et la surveillance des déplacements des troupeaux qui présentent un risque élevé en raison de contacts avec les troupeaux infectés et des troupeaux qui se trouvent à proximité; la prévention des risques de réinfection par le confinement biologique efficace des maladies infectieuses (carcasses, fumier et aliments pour animaux).

## **Soutien des efforts internationaux**

L'ACIA appuie sans réserve le rôle de coordination international de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). En octobre 2005, le Canada a tenu une réunion internationale des ministres de la Santé. L'un des résultats clés de cette rencontre fut la reconnaissance du fait que le contrôle de la maladie à sa source animale est important et constitue le moyen le plus efficace de prévention d'une pandémie d'influenza.

Afin d'appuyer cet effort international, l'ACIA a entrepris plusieurs initiatives portant sur la santé des animaux. L'ACIA travaille actuellement avec l'OIE à l'élaboration de nouvelles lignes directrices internationales en matière de biosécurité, relativement à l'élevage, à la manutention et au transport des animaux susceptibles de contracter la maladie. L'ACIA a proposé à l'OIE que le Centre national des maladies animales exotiques (CNMAE) de Winnipeg soit désigné comme laboratoire de référence mondial de l'OIE pour l'influenza aviaire.

Partout dans le monde, l'ACIA fait activement la promotion de l'adoption de normes scientifiques pour le commerce international. Il est fort probable que l'imposition de restrictions qui ne respectent pas les normes établies par l'OIE ait pour effet de dissuader les pays de faire des investissements appropriés dans la surveillance et la déclaration transparente des maladies, qui sont cruciaux pour la sécurité et la prospérité internationales.

L'ACIA et le Department of Agriculture des États-Unis élaborent actuellement une stratégie conjointe et des protocoles de gestion des incidents pour la planification et les interventions en cas d'influenza aviaire.

mai 2006

P0475F-06